

Décision relative à une demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu les demandes d'ajout de nouveaux noms commerciaux à la matière fertilisante (produit simple) **ACRECIO**

de la société **AGRONUTRITION**

enregistrées sous les n° 2021-1194, 2021-1195 et 2021-1196

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms **AG-STIM**, **CRYPTO** et **INO-ACTIV**.

Informations générales

Noms du produit	ACRECIO AG-STIM CRYPTO INO-ACTIV
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AGRONUTRITION 3 avenue de l'Orchidée Parc Activestre 31390 CARBONNE FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante – Concentré soluble à base d'acides humiques, d'acides aminés et d'éléments fertilisants (azote, phosphore et potassium)
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	664-2020.01
Numéro d'AMM	1201091

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

06 AVR. 2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché



Marie-Christine de GUENIN